

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 70 (1961)
Heft: 2

Artikel: Le service volontaire des détachements féminins de la Croix-Rouge suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE SERVICE VOLONTAIRE DES DÉTACHEMENTS FÉMININS DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

Les soixante-deux détachements féminins que la Croix-Rouge suisse met à la disposition du pays et du Service de santé de notre armée devraient compter quelque sept mille volontaires. Ce chiffre, hélas, est assez loin encore d'être atteint. Il semble que trop souvent l'on ignore dans le public cette possibilité de « servir » au plein sens du mot. Et que l'on ignore, surtout, à quoi s'engagent les membres de ces détachements qu'on appelait naguère les « Secours sanitaires volontaires » et qui sont devenus, plus simplement, le « Service croix-rouge ».

Notre collaboratrice, M^{lle} G. Bura est allée interroger le chef d'un des soixante-deux détachements de la Croix-Rouge suisse, M^{lle} Antoinette de Coulon, Neuchâteloise, et infirmière-chef de son métier. Est-ce cette qualité qui l'a fait appeler aux fonctions qu'elle assume au service croix-rouge? Et en quoi consistent exactement ces fonctions? Ce sont les premières questions auxquelles a répondu M^{lle} de Coulon.

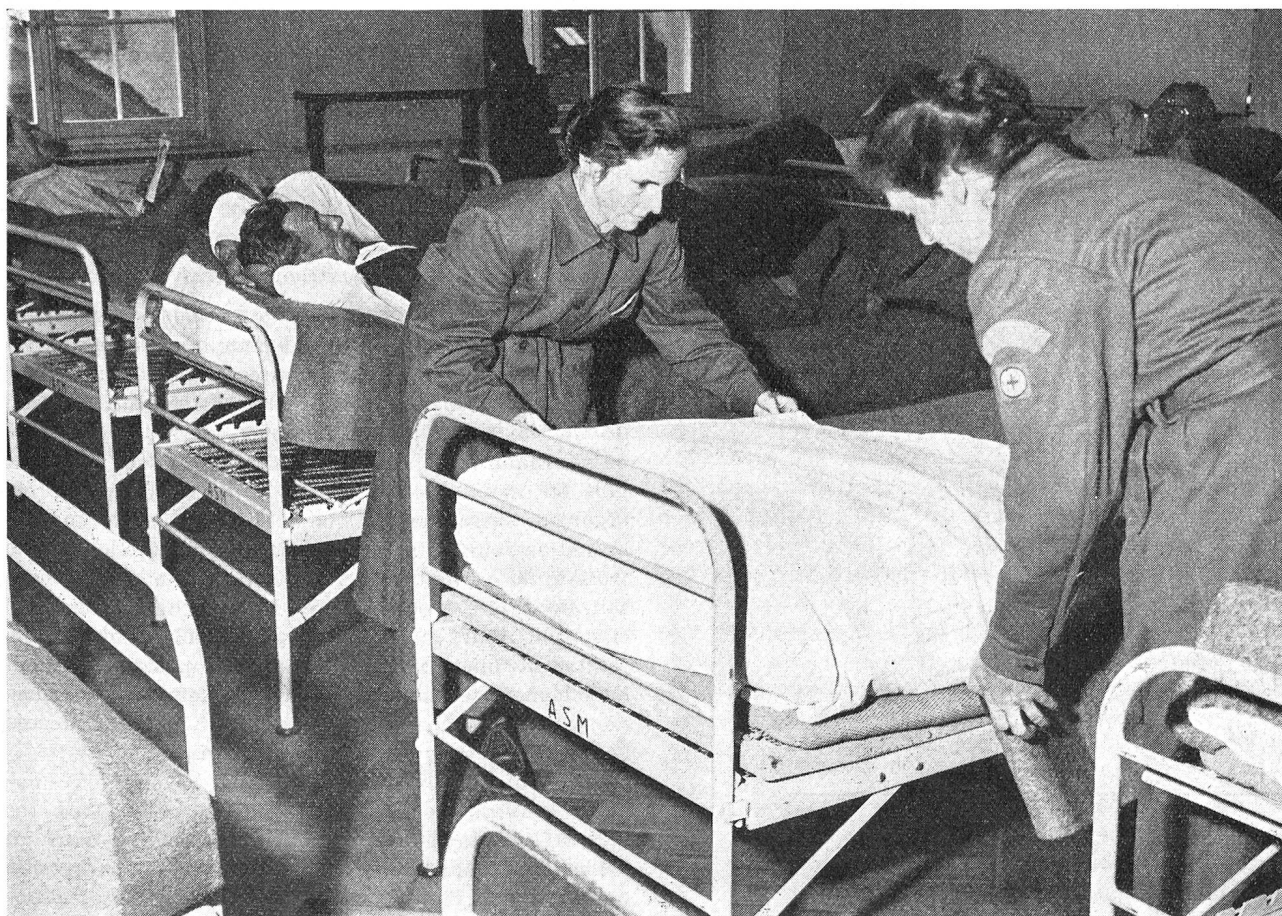
« Etre chef d'un détachement croix-rouge, c'est... »

« Etre chef d'un détachement croix-rouge, cela représente la responsabilité de quelque cent vingt-six subordonnées. Point n'est besoin d'être infirmière-chef dans la vie civile pour être désignée comme chef de

détachement. Toute infirmière incorporée dans un détachement peut être appelée à ces fonctions.

» Le service croix-rouge n'existe sous sa forme actuelle que depuis 1950. Pendant les dernières mobilisations, le médecin-chef de la Croix-Rouge disposait déjà de volontaires — treize mille cinq cents au total — qui formaient un sous-groupe du service complémentaire féminin. J'en fis partie; j'étais alors en qualité de S. C. F. attribuée au médecin-chef, affectée dès 1940 au détachement territorial croix-rouge de Genève. Je fus par la suite mobilisée avec une ambulance chirurgicale. Mais depuis 1950 le service croix-rouge fut réorganisé et les membres de ses détachements séparés nettement des S. C. F. Celles-ci dépendent de l'armée, les volontaires des détachements croix-rouge sont rattachés directement au médecin-chef de la Croix-Rouge.

» Ce fut une mesure fort judicieuse. Car le service croix-rouge en dépit de certains de ses aspects — son uniforme par exemple! — n'est pas un service militaire. Et, quant à l'uniforme, laissez-moi vous dire qu'il est infiniment plus pratique et qu'il correspond à une nécessité. Je suis bien placée pour le dire — j'ai fait la « mob » sous le voile des infirmières! Le jour où cet uniforme sera complété d'un béret, infiniment plus pratique que la coiffure actuelle, il sera parfait. D'autres



Les « aides soignantes » de la Croix-Rouge sont le bras droit des infirmières

(Photo H. Staub, Zurich)

aspects « militaires » du service croix-rouge ne sauraient être évités, incorporation, livret de service sont obligatoires. Quant à la « discipline », chacun sait qu'elle est indispensable dans une communauté — et les infirmières le savent mieux que d'autres!

Formation des cadres et organisation du détachement

» Seuls d'ailleurs les cadres du service croix-rouge sont astreints à suivre un cours spécial d'instruction. C'est en cette qualité que j'ai été convoquée à un cours pour chef de détachement de douze jours. Ce cours avait pour but de nous mettre à même de collaborer efficacement avec l'armée et à nous préparer de façon générale à remplir notre tâche tant dans d'éventuels services que « hors service ». Les cours de cadres d'ailleurs sont conçus bien différemment selon qu'ils sont

destinés à former des chefs de détachement, des infirmières supérieures, ou des chefs des divers groupes dont est composé le détachement. Vous savez que chaque détachement croix-rouge est une formation composite dont le personnel appartient à quatre catégories: la première comprend les vingt *spécialistes* — dentistes et aide-dentistes, aides de médecin, assistantes en radiologie et laborantines — que dirige la doctresse attribuée au détachement; la seconde est celle des éclaireuses — quatorze éclaireuses, dirigées par leur chef de groupe; la troisième comprend trente-sept infirmières et les deux infirmières-supérieures qui en sont responsables; la dernière est formée par les cinquante *aides-soignantes* dont deux chefs de groupe.

» Cette répartition est excellente, et il est excellent aussi d'avoir placé chaque groupe sous la responsabilité directe d'un chef d'équipe. Cela facilite grandement la tâche du chef de détachement dont le travail — prévoir, organiser, répartir le travail, veiller à tout, et être sans cesse disponible pour chacun et pour les petites choses — est déjà considérable.

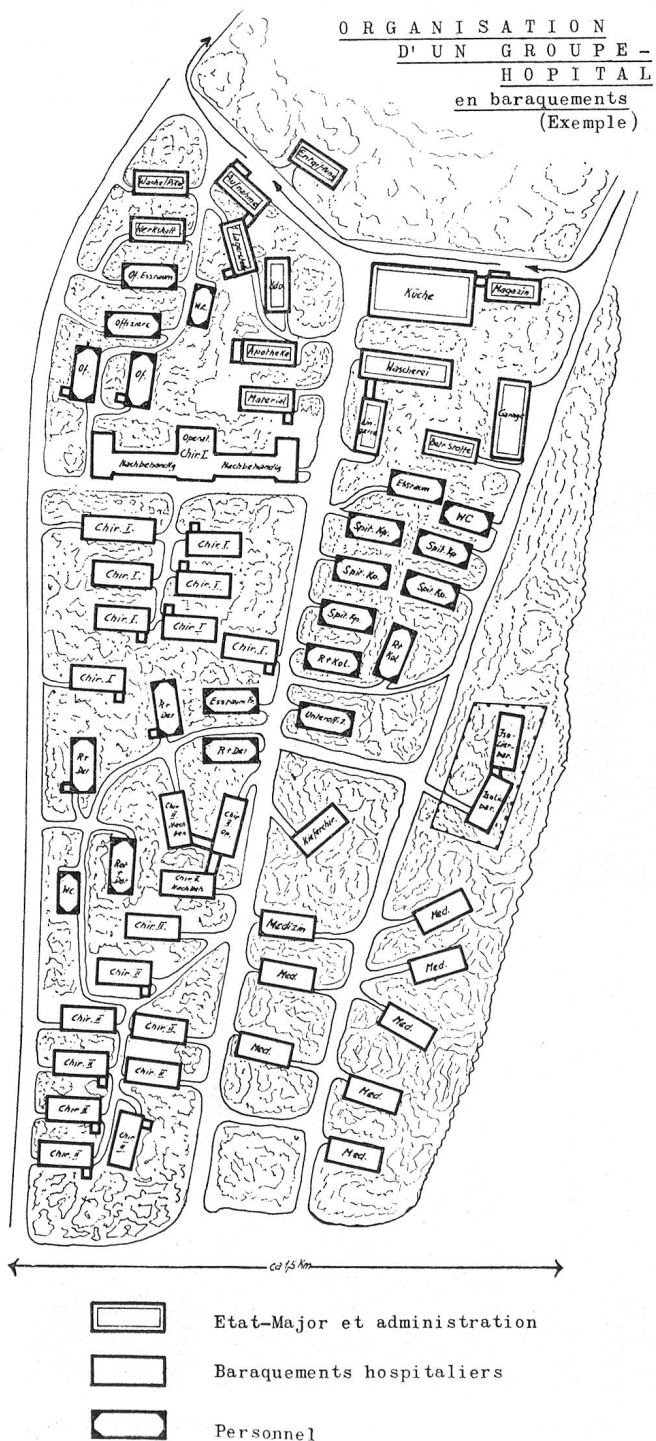
» Quant au rôle de chacune de ces catégories dans la vie et le service d'un détachement, leur nom même suffit à l'indiquer. Faire du service croix-rouge, c'est pratiquement, pour la plupart d'entre nous, exercer sous des auspices militaires la profession qui est la sienne dans la vie civile: pour les spécialistes et les infirmières tout d'abord. Quant aux éclaireuses incorporées comme telles, elles demeurent sous leur uniforme comme dans leur vie quotidienne « toujours prêtes » à rendre les services que l'on attend d'elles; c'est, dans le cadre d'un détachement croix-rouge, d'accomplir du travail de secrétariat, d'assumer des tâches de caractère social, voire de jouer le rôle d'estafettes et de messagères.

» Les « aides-soignantes » — qu'on ne peut plus nommer les « Samaritaines » comme naguère, car elles se recrutent aujourd'hui dans tous les milieux et non pas, comme précédemment, uniquement chez les membres de l'Alliance suisse des Samaritains — ont évidemment une tâche à laquelle elles sont moins préparées que leurs compagnes.

Les cours d'instruction extraordinaires des E. S. M.

» J'ai été appelée une seconde fois au « service » depuis ce cours de cadres. Ce fut pour le *cours d'instruction extraordinaire* auquel furent appelés nos huit E. S. M. à tour de rôle, entre 1957 et 1959, sur décision du Conseil fédéral. Il fallait juger alors de l'efficacité de nos Etablissements sanitaires militaires qui n'avaient plus été mobilisés depuis 1945 et qui avaient été réorganisés entre temps. Chaque E. S. M. compte un personnel de deux mille personnes et est destiné à recevoir trois mille patients; ils sont composés en fait, on le sait, de quatre groupes-hôpitaux et à chacun de ceux-ci sont attribués avec une compagnie-hôpital de soldats sanitaires, une colonne croix-rouge masculine et un détachement féminin de la Croix-Rouge. Mon détachement a donc été appelé au « service » pour un de ces cours; la durée du service était de cinq jours.

» Ce fut une expérience qui s'est révélée extrêmement intéressante pour chacune de nous. Tous les membres de mon détachement ont collaboré dans un merveilleux esprit. Chacune eut bien vite l'impression de faire partie d'un tout. L'entente fut parfaite — peut-être grâce aussi à l'uniforme! Car indépendamment de ses avantages pratiques, il a celui de mettre chacun sur








le même pied. Sous l'uniforme, chacune est l'égale de chacune, quelle que soit la fonction assumée. Pas de place, sous l'uniforme, pour les complexes intempestifs d'infériorité! Et la discipline, elle aussi, a facilité grandement le travail au sein de l'équipe comme dans l'ensemble de l'E. S. M. Et le mot, ici, vaut aussi bien pour le personnel que pour les malades. L'expérience de ce cours a montré que l'organisation actuelle des E. S. M. était excellente.

» Les membres des détachements croix-rouge ont eu également, pendant ces quelques jours d'instruction extraordinaire, l'occasion de suivre de nombreux cours. Elles les ont suivis avec un intérêt qui a fort satisfait les médecins-conférenciers, peu habitués à un auditoire aussi passionné. Ces cours ont porté sur la Croix-Rouge

n'en est pas de même de celui de nos aides soignantes, qui est fort en dessous de celui qu'il devrait atteindre. Il en est de même d'ailleurs pour d'autres catégories — infirmières exceptées. L'effectif réglementaire des détachements croix-rouge est de sept mille femmes. L'effectif réel accuse un déficit de trois mille volontaires.

» Des volontaires qu'il faut trouver et décider à se joindre à nous parmi tant de jeunes filles et de jeunes femmes saines et heureuses et qui pourraient aisément le faire. Elles viendraient nombreuses bien sûr, se présenter en volontaires si les événements leur en montraient la nécessité immédiate. Le médecin-chef de la Croix-Rouge ne disposait-il pas pendant la dernière guerre d'une réserve de quelque quatorze mille femmes, toutes engagées volontaires?

Composition d'un DETACHEMENT CROIX-ROUGE

	Effectif :	Of.	Sof	Pers.
			+ R.	
	Chef Dét.	1		
	Méd. & Ass.méd.	1		10
	Dent. & Ass.			4
	Ass. Radiog.			2
	Laborantines			4
	Éclaireuses		1	14
	Infirm. sup.		2	
	Infirm. spéc.		2	
	Infirmières		35	
	Aides-soign.		2	48
	t o t a l		1 2 6	

et son organisation, sur ses tâches et sur son service de transfusion, sur des problèmes médicaux actuels tels que la narcose, l'auto-protection contre les radiations, etc. Citons encore la projection de films, sur le service de santé de l'armée en particulier, les exercices pratiques effectués en collaboration avec les hommes des colonnes croix-rouge pour l'accueil de blessés amenés « du front ». Et le transport de ceux-ci par ambulances ou hélicoptères... Les premiers jours, nos détachements eurent de plus l'occasion d'assister, et de participer, à l'installation de l'hôpital dans des locaux non prévus ni conçus à cet effet, à l'aménagement de la salle d'opération, du service de stérilisation, de désinfection. Bref un vaste programme quoique le cours n'ait duré que cinq jours, et huit pour les cadres.

Un rôle essentiel, celui des « aides soignantes »

» Une infirmière, dans un E. S. M., aurait à soigner de vingt à vingt-cinq malades. C'est un chiffre fort élevé et c'est pourquoi l'on compte beaucoup sur l'aide-soignante pour seconder l'infirmière et la décharger. Malheureusement, si l'effectif des infirmières nécessaires à nos détachements croix-rouge est atteint, il

» Mais un grand nombre d'entre elles n'avaient aucune préparation en matière sanitaire. Il fallut donc les instruire avant de pouvoir les utiliser. Aurait-on le temps de le faire en cas d'un nouveau conflit? Vraisemblablement non, hélas. Or, la bonne volonté seule ne suffit pas, il y faut aussi l'expérience. A l'heure qu'il est, il faut être prêt, prêt à faire front à toute éventualité. Et pour être prêt, il faut prévoir souvent bien longtemps à l'avance. De même, dans cet ordre d'idée, la mise sur pied des cours d'instruction extraordinaire ne devrait pas demeurer une expérience unique. Leur mise sur pied n'est certes pas une petite affaire — pour le chef de détachement cela représente déjà deux mois de travaux préparatoires, beaucoup de peine qu'il vaut toutefois grandement la peine de se donner!

Trois mille bonnes volontés...

» Il ne devrait pas être difficile de les trouver, ces trois mille bonnes volontés qui manquent. Chacune peut aujourd'hui, quelle que soit la profession qu'elle exerce au civil, se mettre à disposition comme « aide-soignante » — en attendant que l'on trouve un mot plus harmonieux pour appeler ces collaboratrices néces-

saïres. La formation qui est demandée avant son incorporation peut aisément s'acquérir en suivant un cours civil: un *cours de samaritains*, un *cours de soins aux malades à domicile* ou, mieux encore, un *cours d'auxiliaire hospitalière de la Croix-Rouge*, d'une durée de cent vingt-quatre heures, comportant un enseignement théorique et un stage pratique, et dont les connaissances qu'elle y acquerra seront utiles à chaque femme bien souvent dans sa vie de tous les jours.

» Mais les détachements ont encore besoin de *laborantines*, d'*assistantes-radiologues*, de *secrétaires médicales*, d'*éclairceuses*. Une bonne préparation est d'autant plus nécessaire que nos détachements ne sont pas généralement appelés au service en temps de paix. Mais leurs membres peuvent être amenées à intervenir en cas de catastrophe, d'épidémie, d'arrivée massive de réfugiés — comme ce fut le cas en hiver 1956/57 lors des événements de Hongrie. Les membres des détachements ont assuré à cette occasion l'assistance sanitaire des réfugiés accueillis provisoirement dans des casernes

et assuré les contrôles médicaux requis à l'arrivée. D'autres ont accompagné le train sanitaire qui a ramené d'Autriche plusieurs centaines de réfugiés malades ou invalides.

» Il nous reste à espérer que la campagne de propagande que mène actuellement la Croix-Rouge suisse pour intéresser de nombreuses jeunes filles ou jeunes femmes au service croix-rouge soit couronnée de succès et permette d'atteindre, ou de dépasser les effectifs nécessaires. Souhaitons ne jamais connaître de « coup dur », mais puissent toutes les femmes de Suisse comprendre que c'est souvent en se sentant prêt à faire front à tout que l'on tient le malheur en respect.

» Et pour éviter toute confusion, il faut rappeler que si le service féminin croix-rouge est « volontaire », c'est-à-dire que chacun s'y engage de son propre chef, il n'est pas pour autant « bénévole » puisque ses membres touchent, lorsqu'elles font du service, une solde correspondant à la catégorie de personnel dont elles font partie... »

SOINS AU FOYER

Les cours élémentaires en 1960

En 1960, 252 cours élémentaires de soins au foyer ont été organisés dans toutes les régions de Suisse sous les auspices des sections régionales de la Croix-Rouge suisse, ils ont réuni 2829 participants et participantes. Voici la liste des cours intéressant tant la Suisse romande que le Tessin:

GENEVE: 6 cours (57 participants)

JURA BERNOIS

Franches-Montagne: 1 (Le Noirmont, 12 participants);
Porrentruy-Ajoulotte: 2 (1 à Bonfol, 10 participants; 1 à Porrentruy, 12 participants)

NEUCHÂTEL

Neuchâtel: 1 (Le Landeron, 10 participants)

TICINO

Bellinzona: 7 (Bellinzona 2, 19 participants; Gudo 1, 10 participants; Iragna 2, 24 participants; Medeglia 2, 20 participants);
Locarno: 2 (Brione-Verzasca 1, 12 participants; Sonogno-Verzasca 1, 12 participants);
Lugano: 2 (Curio, 17 participants)

VALAIS

Brigue-Haut-Valais: 39 (dans 21 localités);
Martigny: 5 (Martigny-Bourg 1, 16 participants; Saint-Maurice 1, 12 participants; Vernayaz 3, 30 participants);
Sierre: 2 (Ollon, 33 participants)

VAUD

Lausanne: 3 (Lausanne 2, 20 participants; Vennes 1, 12 participants);
Montreux: 1 (Villeneuve, 9 participants);
Moudon: 1 (Lucens, 12 participants).

En Suisse allemande, où les cours de soins au foyer (cours I) prennent chaque an une place plus importante alors que leur nombre a décliné en Suisse romande, c'est la section de Zurich qui a organisé le plus grand nombre de cours (47 groupant 464 participants, dont 39 à Zurich-Ville). Puis viennent, après Brigue-Haut-Valais cité ci-dessus, les sections de Berne-Mittelland (32 cours avec 353 participants, dont 21 cours à Berne-Ville) et de Bâle-Ville (20 cours, groupant 186 participants).

Cours de soins à la mère et l'enfant et cours de monitrices

La Croix-Rouge genevoise a organisé de son côté pendant la même période 14 cours de soins à la mère et à l'enfant, groupant 137 participantes.

Notons enfin que 4 cours de monitrices ont eu lieu, dont l'un à Lausanne (11 candidates) et les autres à Bâle (12), Olten (8) et Saint-Gall (11).

*

Et cours de soins aux personnes âgées

Dans le cadre de son service d'assistance à la vieillesse, la section d'Horgen-Affoltern a mis sur pied un cours élémentaire de soins au foyer destiné spécialement aux personnes âgées dont elle s'occupe.

*

Au programme des Ecoles supérieures de jeunes filles de Bâle

Le cours élémentaire de soins au foyer de la Croix-Rouge suisse figure désormais au programme régulier des écoles de jeunes filles du degré supérieur de la ville de Bâle.

*

PERSONNEL SANITAIRE AUXILIAIRE

Formation d'aides-soignantes

La sous-commission des aides-soignantes a tenu sa première séance le 19 janvier; les discussions ont porté sur le programme de formation de cette nouvelle catégorie de personnel auxiliaire.

*

ASSISTANTES BENEVOLES DE LA CROIX-ROUGE

Cours pour assistantes bénévoles en Suisse alémanique

Les sections de Berne, Zurich et Bâle organisent régulièrement des cours à l'intention de leurs assistantes bénévoles. De son côté, la section de Soleure, suivant cet heureux exemple, a mis sur pied un premier cours qui a remporté un vif succès.